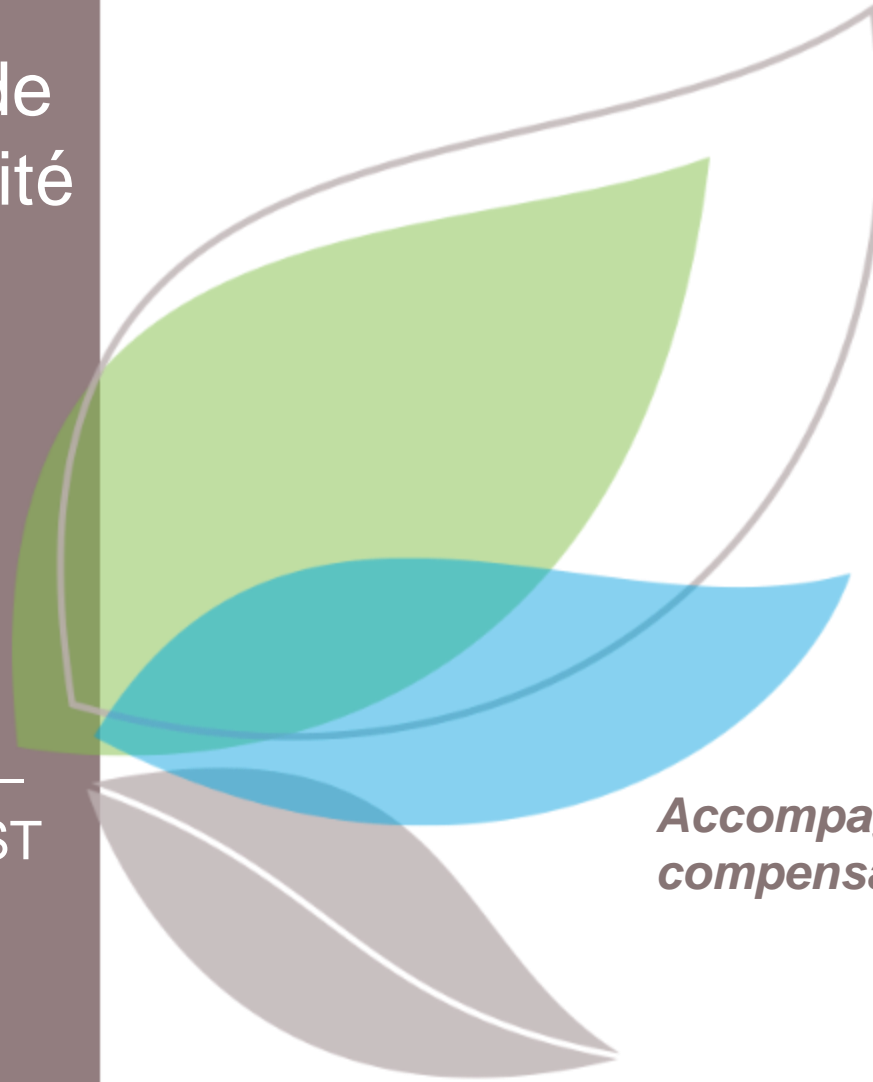


# Présentation de CDC Biodiversité

SEMINAIRE ERC –  
DREAL GRAND EST

Matthieu RIVET  
Responsable Agence Centrale



*Accompagner la  
compensation écologique*

**CDC** BIODIVERSITÉ

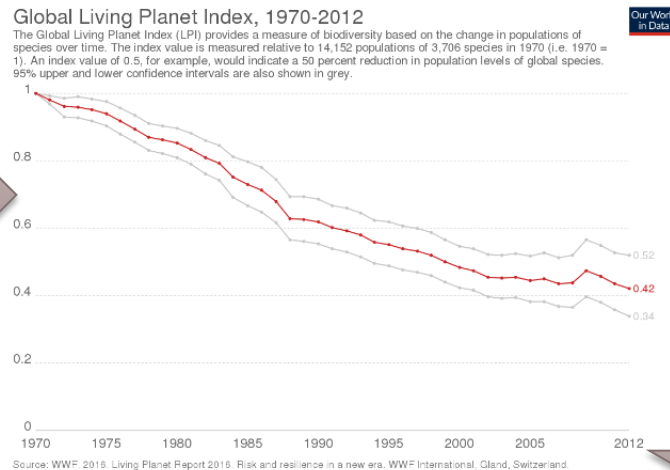


# CDC et CDC Biodiversité



- La **CDC** et ses filiales constituent un groupe public au **service de l'intérêt général et du développement économique du pays** en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales.

Début 2000 Constat de perte de Biodiversité



Lancement de la Mission Biodiversité de la CDC

2008 – Création d'une structure spécialisée



Création d'un opérateur de compensation

Absence de compensation environnementale dans les projets d'aménagement

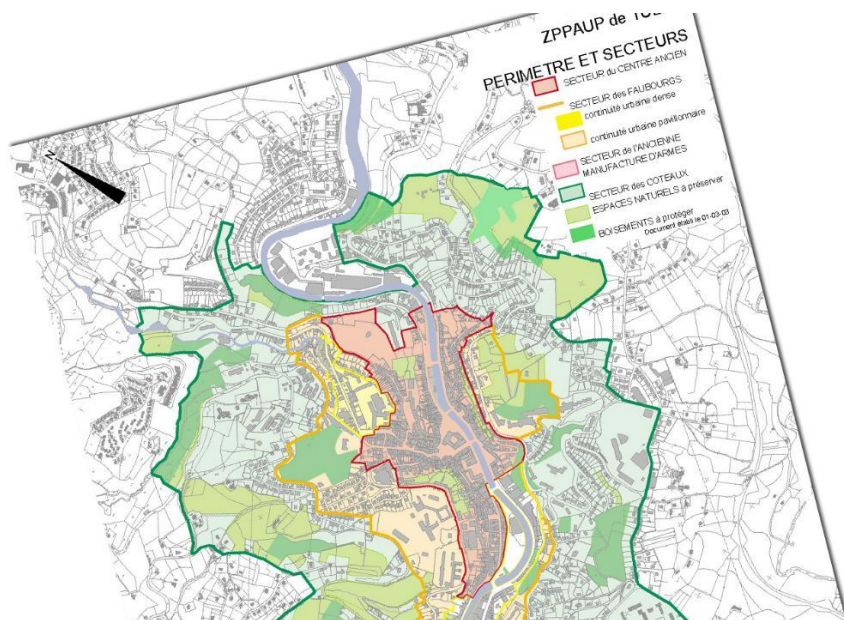
# CDC Biodiversité

- Une **société anonyme, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts**, créée en 2008, Capital de 17 475 000 euros
- Développant des **solutions innovantes** pour concilier **économie et biodiversité**
- Une triple expertise **biodiversité, foncière et financière**
- Un **comité scientifique externe**
- 3 métiers : **ingénierie et études / opérateur / investisseur**
- 4 champs d'intervention :
  - *compensation écologique,*
  - *biodiversité en ville,*
  - *actions volontaires des entreprises,*
  - *paiement pour les services rendus par la biodiversité*
- De **nombreux partenariats** avec les acteurs de territoire



## La démarche ERC en France

- La compensation doit avant tout **être anticipée** dès les phases de conception d'un projet pour mieux appréhender l'évitement et la réduction.
- Elle **influence toujours le planning** projet et **son modèle économique**.
- L'anticipation permet une **optimisation économique, une meilleure intégration dans le territoire, une amélioration des plannings et une acceptation locale.**



# Mise en œuvre de la compensation

1/ **Rechercher des terrains éligibles** et les sécuriser

=> Stratégie des territoires et planification

Friches ? Désartificialisation ? pollution, constructible/€

2/ **Etat initial** du site

=> Définir la plus value environnementale

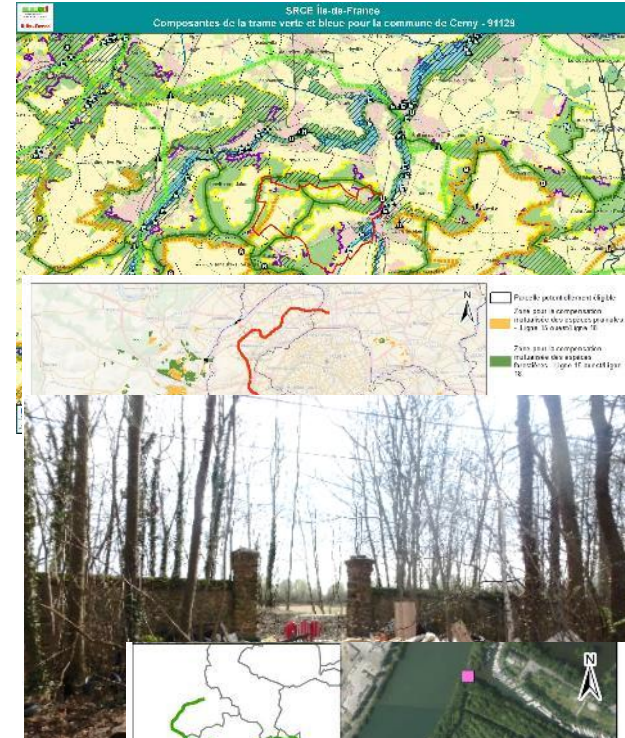
**Délai de mise en œuvre long pour respecter la Loi => 9 à 24 mois**

4/ **Mise en œuvre, pérennisation et coûts**

=> Travaux (création / restauration)

=> Suivi / entretien – Gestion conservatoire

=> Reporting

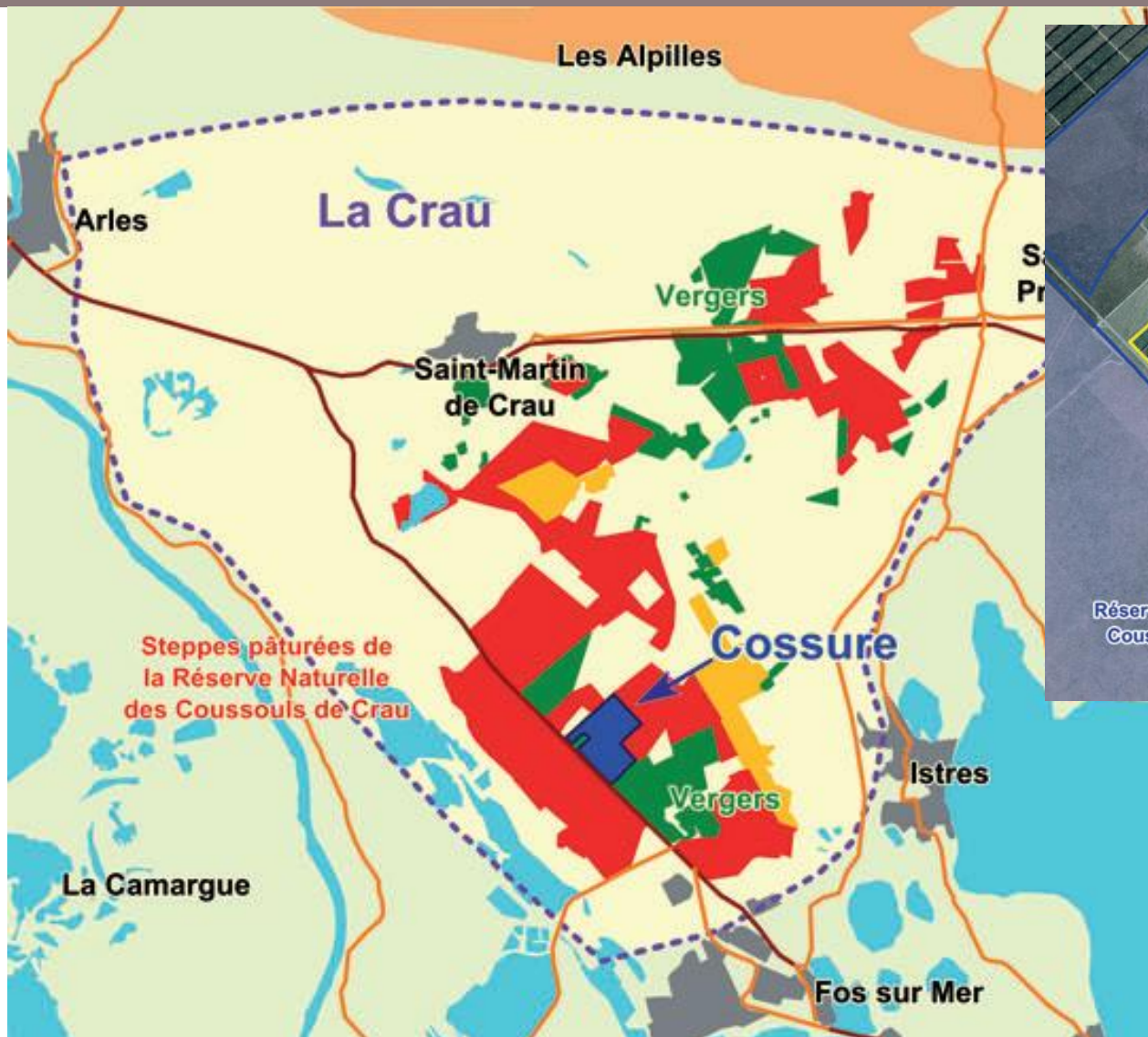


## Une opération expérimentale unique en France : 1<sup>er</sup> Site Nature de Compensation - Cossure Plaine de la Crau

- Expérimentation dans le cadre d'une convention entre CDC Biodiversité et l'Etat de la restauration des Coussouls de la Crau, un écosystème rare et unique composé de steppes arides
- Constitution d'une **Réserve d'Actifs Naturels** de 357 hectares qui permet aujourd'hui à des aménageurs de remplir leurs engagements en terme de mesures compensatoires si l'équivalence écologique entre leurs besoins et l'offre est reconnue par l'Etat
- Une première européenne



# La compensation écologique par l'offre



## Cossure 1/2



- Étape 1 : 2009 travaux de réhabilitation pour une reconversion du verger industriel en pâturage ovin à forte valeur écologique.



- Étape 2 : Depuis 2010, gestion conservatoire jusqu'en 2038
  - Création de deux unités pastorales (bergeries, équipements)
  - Intervention de gestion en cohérence avec celle de la Réserve Naturelle Nationale des coussouls de Crau, mitoyenne
  - Suivi scientifique de la tenue des objectifs de restauration des milieux et adaptation, le cas échéant, des pratiques de gestion.



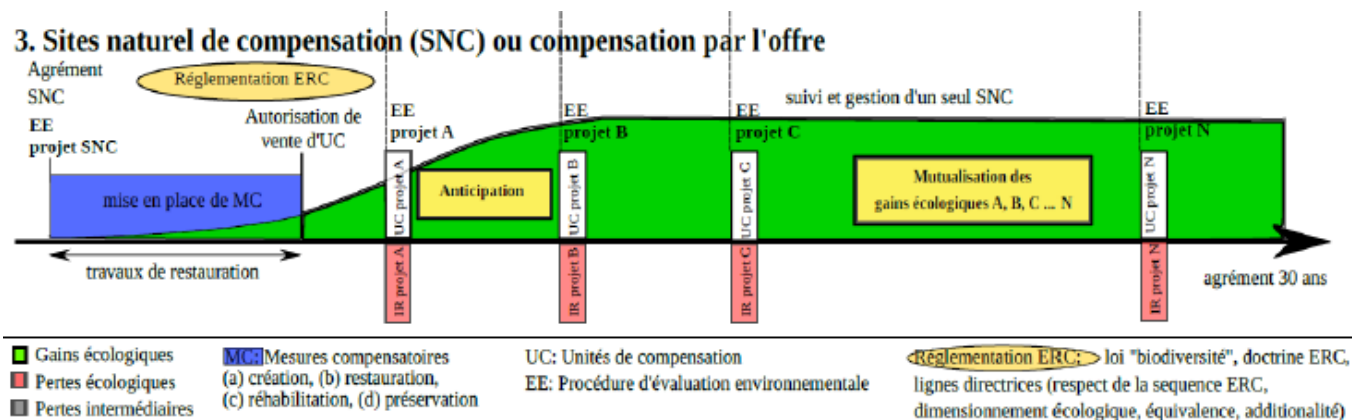


## Points Forts

- ⇒ La mise en place a été le résultat d'une **collaboration avec tous les acteurs autour de CDC Biodiversité** : DREAL, SAFER, CEN, Chambre d'agriculture, collectivités, MTES...
- ⇒ La mise en place d'un SNC n'a pas été un droit à détruire pour les projets locaux.
- ⇒ La plus value écologique est significative et assure une cohérence avec la réserve naturelle.
- ⇒ La compensation a été autorisée pour les projets dans un rayon de 20 km mais les études montrent que **les échanges avifaunistiques vont au-delà**.
- ⇒ La mutualisation a permis de maintenir **un coût d'UC raisonnable** validé MTES.
- ⇒ Le projet de part sa dimension a permis la création de 2 unités pastorales sur le site.

## Difficultés

- ⇒ Les **risques financiers** sont très importants avec un investissement lourd à porter pendant de longues années avant d'atteindre un équilibre.
- ⇒ Nécessité d'un **soutien ferme des institutions** pour assurer une homogénéité d'évaluation dans les dossiers d'instruction faisant l'objet de compensation.
- ⇒ Les **risques techniques** sont importants : envahissantes, perturbations des habitats par le changement climatique, révision des pratiques de gestion, braconnage, déchets...





- ⇒ Un SNC ne peut être constitué que sur un territoire dont les **habitats impactés sont homogènes, typiques ou assez simples** (équivalence, additionnalité, proximité) .
- ⇒ Un SNC doit avoir une **taille suffisante pour être résilient** pour les habitats et les espèces (plus value écologique significative et pérenne).
- ⇒ Un SNC demande un **investissement économique important et un délai de validation long** (2 à 3 ans avant les premières ventes autorisées d'UC). Le portage du risque financier doit être anticipé avec tous les risques opérationnels.
- ⇒ La mise en œuvre d'un SNC sur un territoire demande **un soutien ferme des services instructeurs** pour être reconnu et donner un état de référence pour les autres compensations du territoire.

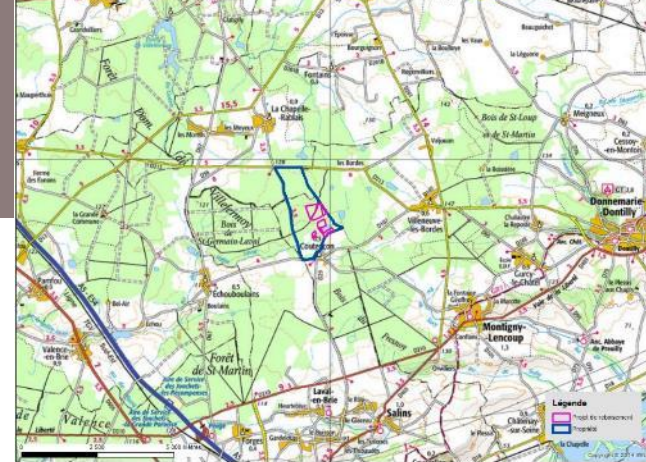


# Mutualisation des actions pour les petites projets => 1<sup>er</sup> PTB d'IDF (77)

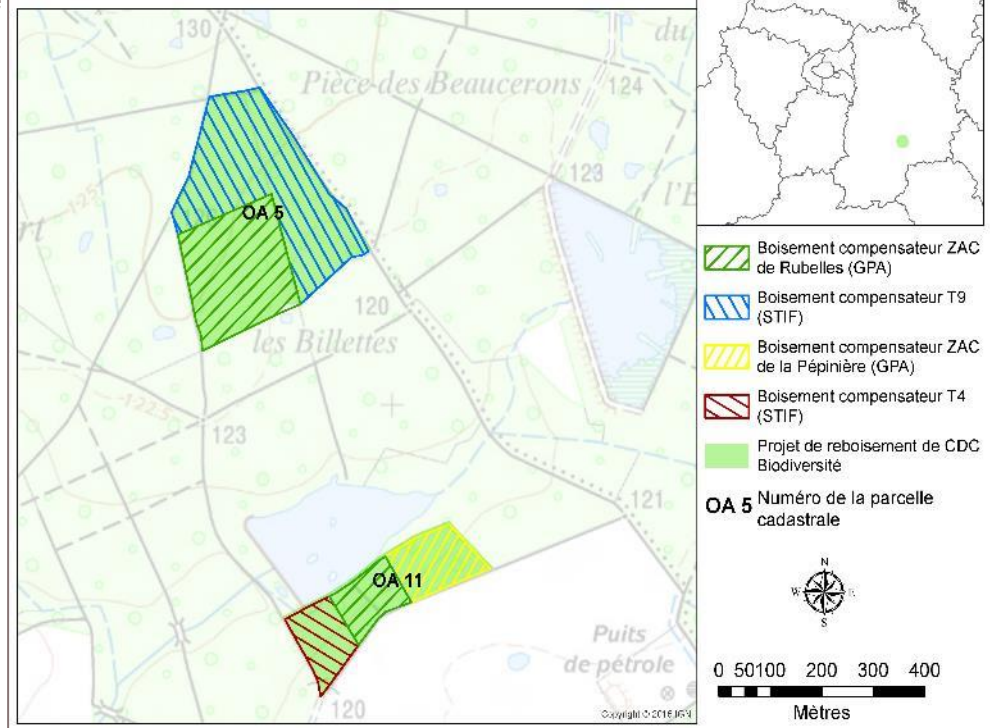
Emprise : **15,5 ha**

=> **Compensation Défrichement**

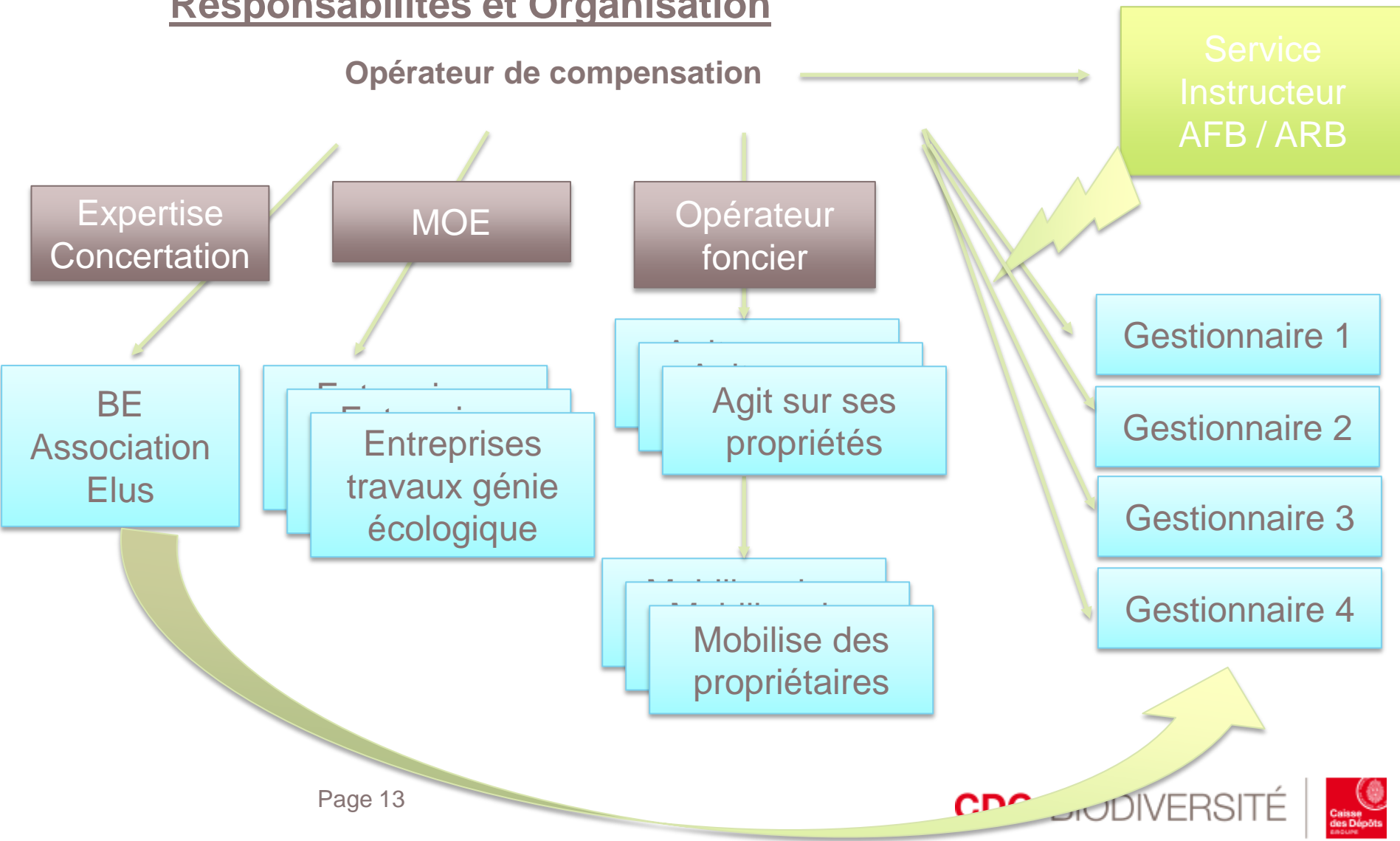
- ✓ Mutualisation des actions pour 4 projets de 2 MOA
- ✓ Coût hectare maîtrisé et optimisé
- ✓ Engagement sur 20 ans



Répartition du site entre les différents projets à compenser



## Responsabilités et Organisation



### Notion d'opérateur :

- **Interlocuteur unique** pour les MOA et les Services instructeurs
- **Réseaux** d'acteurs territoriaux et nationaux pour mieux définir un projet de territoire
- **Solutions foncières** adaptées : acquisition, portage par anticipation, modalités de sécurisation foncière diverses (conventionnement, servitude, bail, etc...).
- **Expertises écologiques** via les acteurs locaux (associations, experts, MNHM, AFB, etc...)
- **Solutions financières** / Modalités de financement adaptées : Capacités d'investissement, de portage, garanties à première demande, Compte séquestre...
- **Coûts anticipés et maîtrisés**
- **Engagement dans la durée** : Adossement à la Caisse des Dépôts

CDC biodiversité  
102, Rue de Réaumur  
75002, Paris – France  
T: (0)1 80 40 15 00  
[contact@cdc-biodiversite.fr](mailto:contact@cdc-biodiversite.fr)

Merci pour votre attention